

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:188677-2013:TEXT:FR:HTML>

**F-Saint-Leu: Services d'architecture
2013/S 110-188677**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Commune de Saint-Leu
58 rue du Général Lambert
Point(s) de contact: Service des marchés publics
À l'attention de: M. le député-maire
97436 Saint-Leu
FRANCE
Téléphone: + 262 262348003
Fax: + 262 262498724

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://www.achatpublic.com>
Accès électronique à l'information: <http://www.achatpublic.com>
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Mairie de Saint-Leu
58 rue du Général Lambert
Point(s) de contact: Service des marchés publics
À l'attention de: Mme Dolène Clerville/Mme Adrien Noëlle
97436 Saint-Leu
RÉUNION
Téléphone: +33 262346670
Fax: +33 262498724

Adresse internet: <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Mairie de Saint-Leu
58 rue du Général Lambert
Point(s) de contact: Service marchés publics
À l'attention de: Mme Dolène Clerville/Adrien Noëlle
97436 Saint-Leu
RÉUNION
Téléphone: +33 262346670
Fax: +33 262498724

Adresse internet: <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Mairie de Saint-Leu

58 rue du Général Lambert
Point(s) de contact: Service marchés publics
À l'attention de: M. le député-maire
97436 Saint-Leu
RÉUNION
Téléphone: +33 262346670
Fax: +33 262498724
Adresse internet: <http://www.achatpublic.com>

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autre: Collectivité territoriale

I.3) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices**

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la réalisation d'un équipement sportif de pleine nature à Stella, commune de Saint-Leu.

II.1.2) **Description succincte:**

Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la réalisation d'un équipement sportif de pleine nature à Stella, commune de Saint-Leu : les travaux portent sur d'une part la construction d'un bâtiment comprenant 1 (un) club house, 1 (une) infirmerie, 1 (une) cafétéria et 4 (quatre) courts de squash, et d'autre part, la réalisation de 4 (quatre) courts de tennis, 1 (une) salle d'escrime, 1 (un) plateau intergénérationnel comprenant 1 (un) boulodrome, 1 (une) aire de jeux pour enfants, 1 (une) aire de basket-ball, 1 (une) aire de fitness, 1 (une) piste de jogging et 1 (une) plate forme de départ pour BMX sur une surface totale de 10 000 m². L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de l'ordre de 2 503 000 EUR (HT) (valeur juin 2013). L'équipe de maîtrise d'oeuvre se verra confier :

— une mission de base de maîtrise d'oeuvre telle que définie dans la loi MOP (Esquisse amélioration), aps, apd, Permis de construire sur la base des études d'apd, pro, dce, act, visa, det, aor et Doe

— les missions complémentaires suivantes : ssi, opc et Assistance au Maître d'ouvrage pour l'acquisition du mobilier et des équipements pour l'ensemble du projet (constitution du dossier de consultation des prestataires, analyse des offres, suivi des livraisons et implantation).

La durée prévisionnelle du marché est de 40 mois à compter de la notification du marché. Cette durée n'inclut pas la période de validation des éléments de mission de la maîtrise d'oeuvre et y/c la période de garantie de garantie de parfait achèvement). La date prévisionnelle de démarrage des prestations de maîtrise d'oeuvre est prévue en décembre 2013.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71200000, 71221000, 71311300

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

La présente consultation s'adresse à un maître d'oeuvre ou une équipe de maîtrise d'oeuvre dont la composition devra inclure obligatoirement au minimum les compétences professionnelles relatives aux disciplines suivantes :

- études architecturales ;
- études techniques VRD et structure ;
- études techniques en équipements sportifs notamment de type tennis, squash, escrime (études d'orientation et d'éclairage, normes, dimensionnement, matériels et matériaux utilisés) ;
- études techniques fluides (électricité courants forts et courants faibles, climatisation, plomberie) ;
- études techniques environnementales et maîtrise des énergies renouvelables ;
- études techniques en cuisines de restauration rapide (marche en avant, dimensionnement et aménagement espace de cuisson...) ;
- études liées aux systèmes de sécurité incendie (Ssi) ;
- ordonnancement, pilotage et Coordination (Opc) ;

L'absence d'une de ces compétences entraînera le rejet du dossier de candidature.

En cas de groupement, l'architecte sera obligatoirement le mandataire du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement à la fois. En cas d'attribution à un groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

03 (trois) équipes seront admises à présenter une offre en fonction des critères suivants (non pondérés) : capacités financières, techniques et professionnelles du candidat ou de l'équipe candidate (compétences, moyens humains), qualité des références fournies.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Architecte au sens de la loi du 3 janvier 1977, régulièrement inscrit à l'ordre des architectes (ou équivalents pour les candidats non établis en France).

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

- critère 1 : qualité architecturale, insertion du projet dans le site et intégration avec les autres équipements prévus sur le site,
- critère 2 : qualité technique et environnementale du projet,
- critère 3 : adéquation du projet au programme fonctionnel et technique,
- critère 4 : compatibilité du projet avec l'enveloppe financière.

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**
2013/39

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 18.7.2013 - 12:00

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Chaque équipe de concepteurs ayant remis un projet complet et respectant les prescriptions du règlement du concours du programme, recevra une prime de 11 000 EUR HT (onze mille EUR HT). L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

La prime sera versée aux candidats ayant remis dans les délais des prestations répondant au programme et jugées conformes au règlement du concours par le jury. Dans le cas des prestations jugées insuffisantes par le jury, ou ne répondant pas au programme et aux recommandations du règlement, le maître d'ouvrage pourra, sur proposition du jury, réduire ce montant.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

1. non désignés à ce jour..

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:

1) Dossier de candidature

Les candidats (l'entreprise seule ou les membres constitutifs du groupement et les éventuels sous traitants) produiront un dossier de candidature complet, rédigé en langue française, comprenant les documents et justifications suivantes :

Un sous dossier comportant les pièces administratives suivantes:

— lettre présentant la candidature (modèle Dc1 ou autre) avec le nom et la signature de la (ou des) personnes(s) habilitée(s) à engager le candidat. En cas de groupement, l'acte de candidature (Dc1) sera complété daté et signé en original par tous les membres du groupement ou par le mandataire qui sera explicitement indiqué et qui justifiera qu'il a reçu les habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement au stade de la passation du marché. Le mandataire sera obligatoirement l'architecte.

Ces habilitations revêtiront la forme d'un pouvoir daté et signé en original en précisant l'étendue et l'objet du marché, ainsi que le nom du mandataire.

Pour chaque membre du groupement :

— un extrait de K/Bis ;

— documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat individuel ou le membre de l'équipe concerné, (délégation de pouvoir et ou de signature) ;

— déclaration du candidat – Dc2 ou équivalent ;

— déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat individuel, en cas de groupement par chaque membre du groupement pour justifier ;

A) qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énumérées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005;

B) qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L 5212-2 du code du travail à laquelle sont assujettis les employeurs occupant au moins vingt salariés;

C) qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31.12.2012.

— si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

— la copie du titre attestant que le mandataire du groupement a la qualité d'architecte (inscription à l'ordre des architectes ou document équivalent) ;

Un sous dossier technique pour chaque membre du groupement, comportant les pièces suivantes :

— les capacités financières sous forme d'une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 dernières années. Les entreprises de création récente ne pouvant fournir de chiffres d'affaires doivent prouver leurs capacités financières par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque ;

— moyens humains : l'effectif total de l'entreprise sur les trois dernières années avec mention du personnel d'encadrement ;

— la présentation d'une liste des principaux services effectués au cours de ces dernières années, indiquant le montant des travaux, l'année et le destinataire public ou privé ;

— pour l'architecture, présentation de(s) projet(s) significatif(s) (effectivement réalisé ou en cours d'études / de travaux) sur papier au format A3 couleurs, avec mention de l'intitulé de l'opération, le maître d'ouvrage, l'année, le montant des travaux, autre contenu libre. Nombre maximal autorisé: 3 opérations de même nature que l'objet de la consultation (construction d'équipement sportif, de club house y compris infirmerie et restauration rapide) et 3 autres opérations librement appréciées par le candidat. En cas de pluralité de compétence architecturale au sein de l'équipe candidate, les projets peuvent être choisis parmi l'ensemble des architectes. Reproduction de ces 6 planches A3 sur Cd-Rom, format Power Point ou équivalent ;

Afin de faciliter la constitution des dossiers par les candidats et d'optimiser l'analyse par le Maître d'ouvrage, la fiche d'autocontrôle (téléchargeable sur le site <http://www.achatpublic.com> ou remise sur support papier (impérativement sur demande écrite à l'adresse mentionnée à la Section I. 1) du présent avis) sera renseignée et rendue par les candidats

— pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit de ce(s) dernier(s).

Nb: les formulaires Dc1 et Dc2 sont disponibles sur le site: <http://www.economie.gouv.fr> (règlementation des marchés publics/formulaires) ou <http://www.achatpublic.com>.

2) Modalités de financement et de paiement

— caractéristiques et modalités de variation des prix : Prix forfaitaire révisable ;

— modalités de règlement des comptes: versements sous forme d'acomptes et d'un solde selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

Le paiement sera effectué par virement bancaire(mandat administratif) dans un délai global de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le service courrier de la collectivité.

Le financement de l'opération est assuré par la commune de Saint-Leu sur ses fonds propres.

3) Transmission des candidatures:

Les candidatures peuvent être envoyées sous pli cacheté à l'adresse suivante:

Commune de Saint-Leu, service des marchés publics, 58 rue du Général Lambert, 97436 Saint-Leu, île de La Réunion – France

Ce pli cacheté portera les mentions suivantes :

"Candidature pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la réalisation d'un équipement sportif de pleine nature à Stella - commune de Saint-Leu "ne pas ouvrir".

ou

Remises contre récépissé au service des marchés publics de la Ville de Saint-Leu situé à l'adresse indiquée ci-dessus.

ou

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

Conformément aux dispositions en vigueur de l'article 56 du code des marchés publics, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Les candidats sont informés de la possibilité de remettre leur candidature par voie électronique à l'adresse suivante: <http://www.achatpublic.com>.

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la salle disponible sur le site [achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) sur la page d'accueil dans "Vous êtes une entreprise" / salle des marchés / aides (manuels entreprises).

Dans tous les cas, les plis devront parvenir au plus tard le jeudi 18 juillet 2013 à 12:00 (heures locales de La Réunion).

4) Délai de validités des offres: 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5) Les candidats admis à concourir disposeront de 2 mois pour la remise des prestations (rendu de l'esquisse sur l'ensemble du projet).

6) L'unité monétaire est l'euro

7) Demande de renseignements :

Les demandes de renseignement seront faites exclusivement par écrit (lettre ou télécopie) à l'adresse correspondante sous la rubrique "Section 1- pouvoir adjudicateur". Les demandes seront reçues au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures.

8) Les heures limites annoncées dans le présent avis correspondent à l'heure locale de la Réunion.

9) Le présent avis est consultable sur le site <http://www.achatpublic.com> .

10) Procédures de recours: instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion, secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon, BP 2024, 97488 Saint-Denis Cedex, Réunion.

Téléphone: +262 262924360, fax: +262 262924362

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 6.6.2013.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis:

6.6.2013